

Zeitschrift: Études de Lettres : revue de la Faculté des lettres de l'Université de Lausanne
Herausgeber: Université de Lausanne, Faculté des lettres
Band: 3 (1960)
Heft: 3

Artikel: Le cardinal Jean du Bellay et MM. de Berne : l'incident de Wiedlisbach, mai 1553
Autor: Meylan, Henry
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-869914>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE CARDINAL JEAN DU BELLAY ET MM. DE BERNE

(*L'incident de Wiedlisbach, mai 1553*)

Publiant et commentant dans la collection des « Etudes de Lettres », en 1946, les *Sonnets suisses de Joachim du Bellay*, Alexis François a mentionné la mésaventure survenue au cardinal du Bellay dans la petite ville bernoise de Wiedlisbach. Mais, faute d'avoir consulté lui-même le dossier de cette affaire aux archives de Berne, il a laissé échapper la pièce la plus intéressante, une lettre du cardinal à l'ambassadeur de France à Soleure. Je voudrais ici réparer cette omission, afin d'apporter une pierre, si petite soit-elle, à ce grand œuvre de la correspondance de Jean du Bellay, qu'il faudra bien qu'on nous donne un jour.

Au printemps de l'année 1553, le cardinal, âgé d'environ soixante ans, se décidait à regagner Rome, où sa vieille expérience de diplomate pouvait utilement servir les intérêts de la politique d'Henri II sur l'échiquier italien¹. Il emmenait avec lui une suite nombreuse, pas moins de deux cents chevaux, au dire du secrétaire du Conseil de Genève, avec un train respectable de bagages. Une figure bien connue, celle de son médecin, manquait cette fois à sa « familia » d'antan : maître François Rabelais était mort peu auparavant à Metz².

¹ Sur ce dernier voyage de Jean du Bellay, qui mourra à Rome sept ans plus tard, voir Lucien ROMIER, *Les origines politiques des guerres de religion*, t. I, p. 361 s., cf. p. 104 ss.

² HEULHARD, *Rabelais. Ses voyages en Italie, son exil à Metz*, p. 341.

De Genève, où il chercha, mais en vain, à rencontrer Calvin ¹, le prélat gagna Soleure ; là l'ambassadeur de France, Sébastien de l'Aubespine, abbé de Bassefontaine, mit tout en œuvre pour le bien recevoir. Passant des terres de MM. de Soleure à celles de MM. de Berne, la troupe française s'acheminait vers l'étape d'Olten, lorsqu'elle se trouva comme prise au piège dans l'unique rue de Wiedlisbach ², en raison des droits de péage que l'on voulait lui faire payer. Mais écoutons plutôt le cardinal expliquer sa situation fâcheuse dans la lettre qu'il adressa le soir même, d'Olten, à Bassefontaine ³ :

« Monsieur, passant ce matin par dedans la petite ville de Wietelspach, quant ceulx d'icelle m'ont vu enfourné dedans, ils ont souldainement fermé la porte par ou vouloient sortir les premiers, cryans je ne scay quoi, et a ung gentilhomme qui estoit le plus près a sortir ont failly a donner ung coup de hache sur la teste. Sur ce bruict et effroy, j'ay faict ouvrir ma lattière et ay voulu tourner en arrier, ce qu'ils ont empesché fermant l'autre porte, et la fusmes demourez long temps a passer nostre temps, eulx cryans et menassans a furie et nous ne saichans que respondre. Car de mes deux truchemens, l'ung estoit devant, l'autre derrier. Finablement se jette en avant ung petit garson parlant francoys, je ne scay fortuito an ex composito, qui dict que Messieurs sont courrouceez de quoy nous avions passé par dedans ung champ, et après plusieurs altercations m'ont composé a ung escuz. Je leur ay faict demender par ce petit truchement s'ils savoient bien que j'estoys ambassadeur du Roy de France, amy et allyé de Messieurs les supérieurs, et par deux foys la leur

¹ Calvin à Viret, 8 mai 1553 : « Cardinalis Bellaius hac transiens misit Pagnetum, qui me accerseret. Non sum tunc domi repertus. Quievit ille, puto quod non magnopere colloquium meum appeteret »... (*Calvini opera*, t. xiv, col. 528.) A Zurich, en revanche, le cardinal pourra s'entretenir avec Bullinger, qui ne lui a pas caché son sentiment à l'égard de la persécution qui sévit alors en France ; la nouvelle du supplice des cinq écoliers de Lausanne à Lyon, le 16 mai, vient de parvenir en Suisse par les marchands de Saint-Gall (cf. Bullinger à Bassefontaine, 1^{er} juin, *C. O.*, t. xiv, col. 550).

² Wiedlisbach faisait partie du bailliage de Bipp (cf. *Dict. hist. et biogr. de la Suisse*, t. vii, p. 309 s.).

³ Sébastien de l'Aubespine, de cette famille qui fournit tant de bons serviteurs à la royauté française, fut ambassadeur ordinaire à Soleure, de la fin de 1552 à octobre 1554 (cf. Ed. ROTT, *Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons*, t. I, p. 474). — ROTT, avec son exactitude coutumière, avait signalé l'existence des pièces que j'ai utilisées ici.

ay faict repeter tout hault. Ilz m'ont faict responce qu'il ne leur en chaillloit. Des le matin ilz avoyent faict le semblable a mes officiers qui alloient devant, et depuis a mes muletiers, et tous aultres ; a une troupe du millieu n'ont ilz riens demandé, qui estoit de dix ou douze seulement, qui me faict conjecturer qu'ilz attendoient la plus grosse troupe.

» Voila le faict comme il est passé, vous assurant bien que ma troupe et moy n'avyons desvyé du grand chemin de l'espoisseur d'ung cheveu. Tous les aultres de ma subjecte se soubzmettent a toute punission si autrement en ont faict, et de faict nous sommes tous allés a la fille a la piste les ungs des aultres. La façon est assez estrange et vitupereuse, non que contre raison questueuse, et vous en ay bien voulu advertir, afin qu'il vous plaise veoir s'il sera bon que faciez entendre quelque chose a Messieurs de Berne, ou bien n'en faire aultre semblant. Car quant a mon interest, je seroys bien marry d'en faire aultre cas ; si au lieu de trois ou quatre escuz de ranczonnement qu'ils m'ont faict en tout, ilz m'en eussent demandé dix ou douze, je ne les eusse esconduictz. La violence et menasses et furie est le pis que je y trouve. »

Bassefontaine, que le cardinal laissait juge de savoir s'il fallait porter plainte ou ne rien dire, estima sans doute qu'il y allait de la dignité de son maître. Il transmit aussitôt copie de cette lettre à MM. de Berne ¹, en faisant ressortir l'étrangeté du procédé et combien il contrastait avec l'accueil qui avait été fait jusque là au représentant du Très Chrétien. Invoquant les traités de paix et la bonne amitié qui est et devait continuer entre eux, il priait Messieurs de faire faire justice et raison, telle que le cardinal en eut contentement.

« Et encores que ses gens ou luy eussent passé dedans quelque champ et faict dommaige, il en debvroit estre quicte en payant honnestement suivant le droict et justice, et non pas venir de force et faict d'armes parmy telle troppe de gens d'honneur et de maison. A quoy je vous pry, Messieurs, vouloir comme saiges et avisez pourvoir, car ce n'est pas la première plaincte que j'ay

¹ Archives de Berne, « Unnütze Papiere », vol. 54, nos 14 et 15. La lettre de l'ambassadeur est datée du 13 mai.

eue d'eulx, depuis que je suis par deça et ne puis sçavoir qui les meult. »

MM. de Berne se hâtèrent d'assurer Bassefontaine de leur bon vouloir, en se déclarant « très desplaisans » de l'affaire ¹. « Sur quoy ferons diligente enquete, et après punition telle que le cas merite, en sorte que vous et tous aultres auront occasion se contenter. »

En même temps le bailli de Bipp, Philippe Kilchberger ², reçut l'ordre de s'informer exactement de ce qui s'était passé, et de venir à Berne faire rapport. Il n'eut garde d'y manquer, mais empêché par la maladie de se rendre à la capitale, il mit par écrit le résultat de son enquête et le confia à l'un des acteurs de la scène, le garde du péage de Wiedlisbach, accompagné du petit garçon mentionné par le cardinal dans sa lettre. Par chance, cette missive allemande nous est parvenue, qui nous fait entendre l'autre son de cloche ³. La voici :

« Myn fruntlichen gruss, ouch underthäniger und khorsamer dienst zuvor. Edlenn, frommen, vesten, furnämen, ersamen unnd weysen, gnädigen min Herren, üwer Gnaden schribenn han ich empfangen und des inhaltz woll verstanden, anträffend des kardinals halb von Bellay, und siner dieneren zu Wietlispach vergangen. Uff das, g. min Herren, hatt es sich zutragen das sy daher khon sind, hatt üwerer diener der zolner, zeiger dis brieffs, innen den zoll gehöuschen von den multhieren, deren bin xxvi sind gsin, und all gladen ; uff das sy sich gewidrigett, vermeint diewyll sy Frantzöschis sygen, sy nütt schuldig, uff das der zolnner vermeint er möge nit wüssen ob sy Frantzöschis sygenn oder nit, sy füren doch kheine frantzöschisy zeichen an innenn, dan er der zollner fyll betrogen wyrтт von Ittallieneren, Spangeren und andren, die mit dem zoll in des künigs namen durfarren wellen. Diewyll sy nun mit dem zoll gehandelt, ist einer khomen und ime anzeigt wie sy innen durch die haberzelg sygen geritten, und

¹ Arch. de Berne, « Ratsmanual », vol. 324, p. 254 (lundi 15 mai). Lettre à l'ambassadeur, 15 mai, *Welschmissiven-Buch C*, fol. 411.

² Philippe Kilchberger, membre des Deux Cents dès 1545, bailli de Bipp en 1549, de Morges en 1556, de Moudon en 1564, mort en 1571 (*Dict. hist. et biogr. de la Suisse*, t. iv, p. 355).

³ Arch. de Berne, *Un. Pap.*, vol. 43, n° 154. (La fin de la lettre se rapporte à un pauvre diable, originaire de Soleure.)

da vyll gesschent, dess sy nun nit loughen khonthen ; do hand sy inne die straff gefordret, von jedem ross iii s. wie es dan irer bruch ist, des sy sich nun gewidrigett und ubige und bösse wortt ouch dem zollner tröwett geben, darnach die ross getzellt, hatt es ein kronen bracht, die sy geben müssen, ouch den zoll gericht. Do ist nitminder zeiger diss brieffs hatt den fordristen sin ross bim zoun erwütscht. Do wollt er überin sin gritten mit gwallt, do hatt er mit der ax zu ime geschlagen. Aber, gnädig min Herren, ir mögend nit glouben was er liden muss mit den Welschen allensamen, die da furritten, dess zolls halb : einer zuckt die furbuchsen über inne, der ander sin gwer, ettlich wend über inne ritten. Ouch so sind die üweren mechtig beschwerd mit dem welschen folck, sy faren nienen der rechten strass nach, sonder den nechsten durch korn und haber, land ouch innen die thürly offen, thun keins zu, darnach gatt inenn das fe zu schaden, unnd treit es innen darnach niemantz ab, das mich die üweren zu offtermall es klagtt hend, diewyll sy zinsen und zenden gen müssen, das sy gern das irren geschirmpt hetten. Dan es ein mechtige strass, da ist der frömbden folcks halb, und besonders dis jars, dan sy selber einandren straffen : wo einer dem andren über ein geseitten acker rittett, der fartt umb iii s., dan es ein altter bruch under innen gsin ist. Doch ist der zolner, zeiger dis brieffs da, ouch der knab, mögend sy witter fragen. Ich hett üch, min Herren, gern muntlich bericht, so ist es mir lybs halb an einem schänkel nit möglich gsin. ... Sind Gott dem Herren in gnaden beffollen. — Datum den 16 may im 1553 jar. »

Uwer Gnaden alltzitt underthäniger und khorsamer diener,
Philipp Kilchberger.

Ce plaidoyer pour les gens de Wiedlisbach, confirmé sans doute par les déclarations du porteur, ne manqua pas son effet. Entre les allégations du cardinal et celles des paysans du bailliage, MM. de Berne n'hésitèrent pas longtemps, semble-t-il. Car la seconde lettre à Bassefontaine, en date du 18 mai (celle qu'a publiée Alexis François), est d'un tout autre ton que la première¹. Elle reprend, parfois littéralement, les explications fournies par le bailli sur l'attitude des

¹ Arch. de Berne, *Welschmissiven-Buch* C, fol. 412, publiée par A. FRANÇOIS, *ouvr. cité*, p. 91.

paysans courroucés ; elle insiste sur les difficultés que rencontre l'employé du péage dans l'exercice de ses fonctions.

Qu'on en juge plutôt :

« Ayant escript a nostre bailli de Bipp, qui est aussi preposé a ceux de Wietlispach, qu'il deubst advertir de la violence que debvoit estre obviee à Mons^r de Bellay, sommes esté informez comme s'ensuit. Que estant arrivé une partie de ses gens avec xxvi mulets chargez, nostre peageur leur en ayt demandé le peage. Lesquelz firent difficulté, disans estre Francoys et pour ce libérés¹. Ausquelz n'a incontinent voulsu adjouster foy, pour estre souventes foyz cy devant d'aultres nations de gens, comme Italiens et Hespagnaulx qui se nommarent Francoys, trompé, leur demandant lettres ou enseignes francoyses. Cependant vint ung paysant qui declaira comme ilz eussent chevaulché et passé par les semens d'avoyenne et iceulx fort gasté, ce que ne sceurent nyer, dont leur furent demandees les esmendes coustumaires, assavoir trois solz par beste, lesquelles ne voulsirent aulcunement payer, mais menassoient grandement le peageur et usarent de motz rigoureux. En après se trouva par compte des chevaulx, qu'ilz debvoyent pour le dommage faict ung escuz, que leur failloit payer. Bien soit il vray que ung apprehendit l'ung des chevaulx par la bride, quoy voyant le chevaulcheur voulsist passer par dessus luy, de quoy l'en garda par le coup d'une destraulx, toutesfoys ne le frapist pas etc.

» De laquelle chose summes grandement desplaisans et voudrions certainement que ce ne fust ainsi faict de l'ung ou d'aultre cousté. Toutesfoys ne vous pouvons celer que presque tous Francoys passans, cuidans estre en leur pays, tachment aller et prendre par deça les meilleurs et plus cours chemins qu'ilz peulvent par les campagnes, nonobstant les bledz ou aultres fruicts. Ce que nos soubgetz, singulierement les Allemans, n'ont d'ancienneté voulu et accoustumé souffrir, ny de nous mesmes leurs superieurs. Vous priant et requerant le tout appayser le mieulx que sçaurez, et

¹ L'article 9 de la paix perpétuelle de 1516 prévoyait seulement que les deux parties, ainsi que leur coalliés, devaient « franchement et librement souffrir que tous marchands, ambassadeurs, pèlerins, autres gens, de quelque état et dignité qu'ils soient, puissent et doivent, avec leurs corps, biens et marchandises, aller sûrement, trafiquer et venir sans aucune molestation ou innovation des péages ou autres charges, sinon comme du passé a été accoustumé » (*Dumont*, t. iv, p. 249).

tenir main de vostre cousté que cy après les gens du Roy prennent les chemins publicqs et ouverts, non passans les champs vestus de fruicts ou ouvrissans les clausures d'iceulx et non les fermans. Et de nostre cousté ne fauldront a toute diligence d'induyre les nostres a toute equité, benevolence et amytié envers eulx, ce que ne scaurions faire s'ilz vouldroyent perseverer les dommages comme dessus, esperant que ferez vostre debvoir et ferons le nostre... »

L'ambassadeur du roi ne jugea pas à propos d'insister, et l'affaire en resta là. Mais on ne peut s'empêcher de regretter que l'un des familiers du cardinal n'ait pas tiré de cet incident la matière d'un sonnet. Joachim du Bellay, car il était du voyage¹, eût fort bien pu immortaliser les paysans de Wiedlisbach comme Ronsard les bûcherons de la forêt de Gastine.

Henri MEYLAN.

¹ Il est vrai que c'est durant le séjour de Rome, où il sera le secrétaire de son parent, le cardinal, que Joachim deviendra le poète des *Regrets* (cf. Henri CHAMARD, *Joachim du Bellay*, 1900, p. 301 ss.). Les sonnets étudiés par Alexis François datent du voyage de retour (1557).